

[Prénom Nom]
[Adresse]
[Code postal] [Ville]
Tél. [Téléphone]

MACIF - Service Réclamations
2-4 rue Pied de Fond
79000 Niort

À [ville], le [date]

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Contestation de la décision de refus de prise en charge – Sinistre n° [numéro de sinistre]

Madame, Monsieur,

Par lettre du [date de la décision], vous m'avez notifié votre refus de prise en charge du sinistre dégât des eaux survenu le [date du sinistre] dans mon logement situé [adresse du sinistre], au motif d'un défaut d'entretien de la canalisation. Cette décision est contestable.

Conformément à l'article L121-1 du Code des assurances, l'assureur est tenu de garantir les dommages causés par un événement garanti, sauf à prouver une faute intentionnelle ou une exclusion formelle et limitée du contrat. Or, le rapport d'expertise que vous avez produit ne démontre aucun défaut d'entretien antérieur à la rupture de la canalisation. De plus, l'entretien a été réalisé le [date d'entretien] par l'entreprise [Nom de l'entreprise], dont je joins la facture acquittée. Cette pièce atteste d'un entretien régulier, ce qui écarte toute déchéance.

La prescription biennale de l'article L114-1 court à compter de votre refus ; ma contestation est donc recevable jusqu'au [date limite calculée deux ans après]. Je vous demande de reconsidérer votre position et de procéder au règlement de l'indemnité due, soit un montant évalué à [montant] euros selon le devis de réparation joint. À défaut, je saisirai le médiateur de l'assurance et, si nécessaire, le tribunal compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Prénom Nom]

Pièce jointe : Copie de la décision de refus, Facture d'entretien du [date d'entretien], Devis de réparation n° [numéro du devis]